PLAN D'ORGANISATION DE SECURITE salle le Cristal

TYPE : L Catégorie : 2ème Effectif : 955

Le plan d'organisation de sécurité définit les mission incombant à la commune et aux utilisateurs d'une salle municipale.

Mission assurées par la commune :

- S'assurer du bon état de fonctionnement des organes de sécurité.
- ♦ Informer l'utilisateur sur la mise en œuvre des moyens de secours de l'établissement

Missions assurées par l'utilisateur :

- Connaître et faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvres pour l'évacuation des personnes en situation de handicap.
- Prendre éventuellement les premières mesures de sécurité.
- Assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique

Moyens de secours mis à disposition des utilisateurs



Tableaux électriques

Les tableaux électriques assurent la sécurité des installations, ils ne sont pas accessibles au public. Seules des personnes habilitées peuvent y intervenir







1 hall	1 office
1 salle 2	1 entrée bureau
1 salle 3	1 salle ping pong
1 salle 4	2 salle 1
1 scène	1 local matériel

Extincteurs: 10

•	Hall entree	1 CO2 (2kgs)
♦	Hall entrée	1 eau (6kgs)
♦	Salle vitrée	1 eau (6kgs)
♦	Office	1 CO2 (2kgs)

•	Sous-sol chaufferie	2 poudre (6kgs)
•	Salle 2	1 eau (6kgs)
•	Salle 1	1 eau (6kgs)
•	Scène	1 CO2 (2kgs)
•	Local matériel	1 eau (6kgs)

Désenfumage grande salle : entrée du bar





Issues de secours

2 entrées principales 2 U

3 issues de secours dans la grande salle 2 U

1 issue de secours salle vitrée 2U

Plans d'évacuation : trois plans sont affichés

- 1 plan à l'entrée du hall-vestiaires
- 1 plan dans le hall en face du bar
- 1 plan dans la grande salle





Vanne coupure eau

En cas de fuite :

La coupure générale de l'alimentation en eau est située dans le local technique (balais) au fond des toilettes.



Vanne coupure gaz office

Vanne d'alimentation en gaz du piano 4 feux : à ouvrir avant utilisation et à fermer après utilisation



Tous les équipement sont vérifiés par des organismes ou entreprises agréées

et entretenus conformément à la réglementation en vigueur

Numéros d'appels téléphoniques :

Urgence:

112 n° d'appel d'urgence européen 15 SAMU 17 police secours 18 Sapeurs-Pompier

Problèmes techniques dans la salle :

Horaires de bureau 02.98.69.51.11 Astreintes en dehors des heures de bureaux : ?